

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 15 décembre 2025**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

La mairesse, madame Éliane Neveu

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Jasmin Lafortune	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Jérôme Laporte	District no 5
		Bruno Ayotte	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Était absente : Madame Roxane Perreault, conseillère district no 3

1. **Ouverture de la séance et constat du quorum**

Madame la mairesse amorce la séance en accueillant le public et en constatant le quorum.

2. **Adoption de l’ordre du jour**

192-12-2025

Sur la proposition de M. Bruno Ayotte,
 Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

- Ouverture de la séance et constat du quorum;
- Adoption de l’ordre du jour;
- Présentation et adoption du budget 2026;
- Présentation et adoption du programme triennal d’immobilisation 2026-2028;
- Adoption du règlement 863-2025, établissant le taux de taxe de la réserve pour chemins, les montants de compensations et de tarifications pour la fourniture de certains services municipaux;
- Période de questions.

3. **Présentation et adoption du budget 2025**

193-12-2025

ATTENDU la présentation des prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour l’année 2025;

Revenus	2025	2026
Taxation	6 377 165 \$	6 697 013 \$
Païement tenant lieu de taxes	25 300 \$	25 300 \$
Subventions et transfert	438 939 \$	432 381 \$
Services rendus	170 980 \$	194 300 \$
Droits et licences	417 506 \$	427 501 \$
Autres	- \$	- \$
Total	7 429 890 \$	7 776 495 \$
Dépenses de fonctionnement		
Administration générale	1 081 580 \$	1 170 300 \$
Sécurité publique	1 015 830 \$	1 131 255 \$
Transport	2 175 970 \$	2 298 915 \$
Hygiène du milieu	1 171 162 \$	1 283 763 \$
Santé et bien-être	220 930 \$	54 720 \$

Aménagement, urbanisme et développement	281 780 \$	346 220 \$
Loisirs et culture	1 419 800 \$	1 508 485 \$
Frais de financement	628 898 \$	578 300 \$
Immobilisations (amortissements)	(1 458 765) \$	(1 458 765) \$
Remboursement en capital	857 606 \$	765 020 \$
Transfert aux activités d'investissement	328 055 \$	289 240 \$
TOTAL :	7 723 296 \$	7 967 453 \$
Affectations des surplus fonds généraux	(437 275) \$	(432 593) \$
Affectations des surplus aqueduc	(77 656) \$	- \$
Affectations des surplus égout	- \$	- \$
Affectations au fonds de roulement	56 153 \$	56 153 \$
Réserve - chemins	190 872 \$	195 482 \$
Affectation - élections	(25 500) \$	(10 000) \$
Total	7 429 890 \$	7 776 495 \$

ATTENDU QU’ en vertu de l’article 956 du *Code municipal*, avis public a été donné en date du 5 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’adopter le budget de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour l’année 2026, prévoyant des dépenses et autres activités financières totalisant une somme de 7 776 495 \$;
- 3- De transmettre, via le bulletin municipal, le budget 2026 de la Municipalité à l’ensemble de la population, comme stipulé à l’article 957 du *Code municipal*.

4. **Présentation et adoption du programme triennal d’immobilisation 2026-2028**

194-12-2025

ATTENDU la présentation du programme triennal des dépenses en immobilisation 2026-2027-2028 de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. Jérôme Laporte,
Appuyée par M. Bruno Ayotte,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation 2026-2027-2028 de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, comme présenté :

2026	2027	2028	Total	Financement				
				F.A.G.	Fonds réservés	Emprunt	Subvention	Total
Projet 1 : Loisirs - mise à niveau obligatoire – église								
10 500 \$			10 500 \$	10 500 \$				10 500 \$
Projet 2 : Loisirs – amélioration - église								
10 500 \$			10 500 \$	10 500 \$				10 500 \$

Projet 3 : Administration – agrandissement et maintien de la mairie								
21 995 \$	2 500 000 \$		2 521 995 \$			1 008 798 \$	1 513 197 \$	2 521 995 \$
Projet 4 : Travaux publics – véhicules et équipements pour les travaux publics								
44 095 \$	110 000 \$		65 905 \$	46 229 \$		110 000 \$		65 905 \$
Projet 5 : Hygiène du milieu – équipement requis pour les égouts								
32 550 \$			32 550 \$	32 550 \$				32 550 \$
Projet 6 : Hygiène du milieu – équipement requis pour l’aqueduc								
59 850 \$			59 850 \$	59 850 \$				59 850 \$
Projet 7 : Hygiène du milieu – amélioration de l’usine d’eau potable								
		7 500 000 \$	7 500 000 \$			3 000 000 \$	4 500 000 \$	7 500 000 \$
Projet 8 : Loisirs – amélioration des parcs								
89 750 \$	35 000 \$		124 750 \$	124 750 \$				124 750 \$
Projet 9 : Loisirs – nouveau chalet des loisirs								
		6 000 000 \$	6 000 000 \$			3 000 000 \$	3 000 000 \$	6 000 000 \$
TOTAL								
269 240 \$	2 645 000 \$	13 500 000 \$	16 326 050 \$	284 378 \$		7 116 665 \$	9 013 197 \$	16 326 050 \$

5. **Adoption du règlement 863-2025, établissant le taux de taxe de la réserve pour chemins, les montants de compensations et de tarifications pour la fourniture de certains services municipaux**

195-12-2025

ATTENDU QUE le Conseil désire établir le taux de taxe de la réserve pour chemins, les montants de compensations et de tarifications pour la fourniture de services municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M^{me} Annie Neveu,
Appuyée par M. Jérôme Laporte,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D’adopter le règlement 863-2025, établissant le taux taxe de la réserve pour chemins, les montants de compensations et de tarifications pour la fourniture de certains services municipaux comme présenté.

6. **Période de questions**

La mairesse répond aux questions des citoyennes et citoyens concernant les sujets du présent procès-verbal.

Sur ce, la séance est levée à 19 h 55.

Éliane Neveu
Mairesse

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Éliane Neveu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.